

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION de Janvier 2004 à Décembre 2008 \*

Thèmes d'Interventions	Taux d'interventions	Durées d'interventions	Bénéficiaires	Répartition du fond d'interventions	Modalités de rétrocessions
<b>LOGEMENTS</b> Opérations mixtes comprenant de l'habitat social	<b>1,5 % par an</b> (3 % par an moins 1,5 % pris en charge par la Région)	<b>4 - 6 - 8 et 10 ans</b>	<b>Les collectivités locales et les EPCI</b>	<b>17,2 millions d'euros mini. jusqu'à 21,4 millions d'euros maxi.</b>	Possibilité de libération par tranche
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS</b>	<b>3 % par an</b>	<b>4 - 6 - 8 et 10 ans</b>	<b>Les collectivités locales ou territoriales et les EPCI</b>	<b>6,2 millions d'euros mini. jusqu'à 8,4 millions d'euros maxi.</b>	En une seule vente dès le début de la construction de l'équipement public et le remboursement du capital restant dû
<b>ACCUEIL D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET AGRICOLES</b>	<b>3 % par an</b>	<b>4 - 6 - 8 et 10 ans</b>	<b>Les collectivités locales et les EPCI</b>	<b>2 millions d'euros mini. jusqu'à 4 millions d'euros maxi.</b>	Possibilité de rétrocéder les terrains au fur et à mesure de la commercialisation des zones
<b>ESPACES NATURELS</b>	<b>3 % par an</b>	<b>6 - 8 et 10 ans</b>	<b>Les collectivités locales ou territoriales et les EPCI</b>	<b>0,8 millions d'euros mini. jusqu'à 1,6 millions d'euros maxi.</b>	Possibilité de portage du patrimoine par l'EPF après remboursement par la collectivité
<b>RESERVES FONCIERES</b>	<b>3 % par an</b>	<b>6 - 8 et 10 ans</b>	<b>Les collectivités locales et les EPCI</b>	<b>0,8 millions d'euros mini. jusqu'à 1,6 millions d'euros maxi.</b>	Rétrocession à l'échéance contractuelle après remboursement des sommes dues

\* Pour un montant global de 32 millions d'euros